

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'ÉTÉ 1938

Ouverture : 8 avril 1938 — Clôture : 15 juillet 1938

Les cours commencent le Vendredi 22 Avril 1938



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1938

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	18
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes Commerciales . .	40
Faculté de Droit.	42
Faculté de Médecine	49
Institut Dentaire	61
Faculté de Théologie	65
Institut universitaire de hautes études interna- tionales	70
—	
Prix universitaires	71
Fonds universitaires	86
Renseignements généraux	88
Caisse d'assurance.	91
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	95

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examen de Genève.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1938

Ouverture : 8 avril 1938 — Clôture : 15 juillet 1938

Les cours commencent le Vendredi 22 Avril 1938

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1938

PRIX : 1 FRANC.

Tous les cours commencent le vendredi 22 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 26 mai (jour de l'Ascension), le lundi 6 juin (lundi de Pentecôte), ainsi qu'à l'occasion du Dies Academicus.

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin le 15 juillet 1938, de :

MM. William E. RAPPARD, *Recteur* ;
Victor MARTIN, *Vice-Recteur* ;
Georges SAUSER-HALL, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul CARRY, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Auguste LEMAITRE, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1938

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h. 20.
Lundi, de 9 à 11 heures ; mercredi, à 10 heures.	
<i>Conférences de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h. 20.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 16 heures.	
<i>Exercices pratiques sur les Eléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h. 20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h. 20.
Jeudi, de 10 heures à midi.	
<i>Géométrie supérieure. Transformations géométriques.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 17 heures	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h. 20.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h. 20.
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.	
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h. 20.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h. 20.
Jeudi, à 14 et à 15 heures.	
<i>Les suites de fonctions orthogonales.</i>	1 h. 20.
Jeudi, à 18 heures.	
M. Georges de Rham, prof. extr.	
<i>Conférences d'analyse supérieure. Fonctions analytiques, surfaces de Riemann et représentation conforme.</i>	2 h. 20.
Mardi, de 10 à 12 heures.	
<i>Quelques applications du calcul des probabilités.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 16 heures.	

	Salle
M. Georges Tiercy , prof. ord.	
<i>Astronomie pratique et théorique.</i>	2 h.
Mardi, à 8 heures, et mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Astronomie physique générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	20.
<i>Astrophysique théorique</i> (pour étudiants avancés).	
Equilibre thermodynamique stellaire.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	20.
M. Jean Weigle , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés seulement).	1 h.
[Jour et heure à fixer]	44.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Jeudi, de 8 à 11 h. ; jeudi et vendredi, de 14 à 17 h.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Problèmes numériques de physique</i> (avec la collaboration du chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Mardi, à 8 heures.	44.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le prof. Stueckelberg et le chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	
La conférence sera donnée par M. Paul Rossier , privat-docent.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i>	
Les exercices auront lieu dans le laboratoire de l'E. A. M. ¹ , sous la direction de M. Paul Rossier , privat-docent, et sous le contrôle du doyen de la section d'électro-technique.	
Jeudi, à 8 heures ² . (Une demi-journée).	

¹ Ecole des Arts et Métiers.

² La première heure de chaque séance est consacrée à la description et à l'étude des appareils nécessaires; les étudiants sont donc tenus d'être présents dès 8 heures.

	Salle
M. Ernest-C.-G. Stueckelberg , prof. extr.	
<i>Thermodynamique.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Conférence de physique théorique</i> (exercices de thermodynamique).	2 h.
Jeudi, de 10 à 12 heures.	44.
<i>Théorie des quanta.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le professeur Weigle et le chef des travaux de l'Institut de Physique).	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures (tous les quinze jours).	44.
M. Kurt-H. Meyer , prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. Meyer , avec M. P. Wenger , prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. Cherbuliez , prof. extr.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
M. Paul Wenger , prof. ord.	
1. <i>Chimie analytique</i> (analyse des explosifs).	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S. ¹
2. <i>Traitement des minerais</i> : le flottage (suite du cours d'hiver).	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S.
<i>Travaux de recherches en chimie analytique.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur].	

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>	3 h.
Mercredi, de 8 à 10 h., et vendredi, à 9 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹
<i>Compléments de chimie organique.</i>	
Série hétérocyclique.	4 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
Matières protéiques.	4 h.
Vendredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
M. Emile Briner, prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique).	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Electrochimie théorique.</i>	4 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences d'électrochimie appliquée.</i>	4 h.
Vendredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i> — Matières premières organiques (les carburants). Produits intermédiaires organiques.	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques avec conférences introductives.</i> (Seront annoncées au cours du semestre).	
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie. Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.	
<i>Laboratoire de chimie théorique</i> (chimie physique).	
I. Exercices pratiques de chimie physique. (Complément du cours). (Une demi-journée par semaine).	
II. Laboratoire intermédiaire de chimie physique. (4 à 5 demi-journées).	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. (S'adr. au professeur). Ec. de Chimie. Lab. chim. théor. techn. et d'électrochimie	

¹ Amphithéâtre de chimie spéciale.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.	
<i>Histoire de la terre.</i>	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	A.I.H. ¹
<i>Géologie des Alpes.</i> (Les Préalpes).	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	A.I.H.
<i>Géographie physique.</i> — Le lac de Genève, ses montagnes, ses vallées affluentes.	
Lundi, à 18 heures.	4 h.
	A.I.H.
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>	
(Une demi-journée par semaine).	3 h.
	Lab. de Géol.
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	
(Programme des nouvelles licences).	6 h.
Lundi et mardi, de 14 à 17 heures.	Lab. de Géol.
<i>Exercices de levés de cartes géologiques.</i>	
Jeudi, de 14 à 17 heures.	3 h.
	Sur le terrain.
<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Lab. de Géol.
<i>Travaux de recherches.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi.	
[S'adresser au professeur].	Lab. de Géol.
<i>Excursions géologiques.</i> (Seront annoncées au cours du semestre).	
M. Marcel Gysin, prof. ord.	
<i>Minéralogie.</i> Minéralogie chimique et descriptive.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	A.I.H.
<i>Gîtes métallifères II.</i>	
Lundi, à 17 heures.	4 h.
	A.I.H.
<i>Pétrographie I</i> (roches éruptives).	
Mercredi, à 17 heures.	4 h.
	Lab. Min. ²
<i>Pétrographie III</i> (roches de contact).	
Mardi, à 17 heures.	4 h.
	Lab. Min.
<i>Exercices pratiques de minéralogie</i> (compléments du cours).	
Mardi, à 14 heures.	3 h.
	Lab. Min.
<i>Laboratoire intermédiaire</i> (deux demi-journées et cinq demi-journées).	
<i>Laboratoire de recherches.</i>	

¹ Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

² Laboratoire de minéralogie, quai de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
<i>Excursions de minéralogie, pétrographie et de prospection.</i> (Seront annoncées au cours du semestre).	
M. Emile Guyénot, prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, à 10 h. ; mardi et mercredi, à 9 et à 10 h.	30.
<i>Biologie générale.</i>	4 h.
Mercredi, à 17 heures.	44.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE
(Rue de Candolle, Université)

<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
<i>Exercices pour la licence.</i>	6 h.
Mercredi ou samedi, à 14 h., et vendredi, à 14 h.	7.
<i>Laboratoire d'anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE
(Route de Malagnou, 154)

<i>Exercices pratiques de biologie expérimentale.</i>	3 h.
Mardi ou jeudi, à 14 heures.	
<i>Exercices de technique biologique expérimentale pour chimistes.</i>	
Jours et heures à fixer.	
<i>Laboratoire de recherches.</i>	
Tous les jours.	

M. Emile André, prof. hon.	
<i>Zoologie lacustre (les lacs et leur faune) avec exercices pratiques sur le lac.</i>	4 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<i>Travaux pratiques [s'adresser au professeur].</i> Lab. de Zool. lacustre. ¹	

M. Fernand Chodat, prof. ord.	
<i>Génétique végétale et reproduction des Archidiophytes.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Lundi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Inst. de Botanique générale.

¹ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

	Salle
<i>Grand laboratoire de botanique et de microscopie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Excursions botaniques.</i>	
Le jeudi.	
<i>Travaux de recherches.</i>	
[S'adresser au professeur.]	

M. B. P. Georges Hochreutiner, prof. extr.	
<i>Botanique systématique.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures, et vendredi, de 8 à 9 h.	
	Inst. de Botanique systématique, Herbar Boissier ¹ .
<i>Enseignement restreint de la botanique systématique.</i>	1 h.
(Destiné aux candidats à la licence ès sciences naturelles).	
Vendredi, à 18 heures.	58.
[N. B. — Ce cours commencera à 18 h. précises pour prendre fin à 19 h. 15].	

<i>Exercices pratiques de botanique systématique.</i>	3 h.
Vendredi, de 15 à 18 h.	Inst. de Botanique systématique, Herbar Boissier.
<i>Grand laboratoire de botanique systématique.</i>	
Tous les jours, sauf samedi après-midi.	
[S'adresser au professeur].	

M. Alfred Lendner, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	4 h.
Lundi et mardi, à 8 heures; mercredi, de 16 à 18 heures.	Lab. de Pharmacogn. ²
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie et de microscopie des drogues.</i>	3 h.
Mardi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques et de cultures de plantes médicinales.</i>	
(A organiser au cours du semestre.)	

¹ Rue de Candolle.

² Boul. du Pont-d'Arve, 35

Consultation du Droguier par MM. les stagiaires en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Eugène Pittard, prof. ord.

Anthropologie générale.

Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30

Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 30.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.¹

Répétitoire du cours. 1 h.

Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.

Exercices pratiques. 6 h.

Lundi et mardi, de 14 à 17 h. Labor. d'Anthropologie.

Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.

Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Psychologie expérimentale. — L'intelligence. 2 h.

Mardi et mercredi, à 11 heures. 30.

Conférence. — Psychologie génétique. Les grandes lignes de l'évolution mentale. Travaux récents de psychologie animale. 1 h.

Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie².

Exercices pratiques. — Fonctions mentales supérieures. Exercices de psychologie animale. 3 h.

Vendredi, de 9 à 12 heures. Lab. de Psychologie.

Laboratoire intermédiaire.

Une demi-journée. (Jour à fixer). Lab. de Psychologie.

Recherches spéciales.

Tous les jours. Lab. de Psychologie.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

² Quai Wilson.

M. Jean Piaget, prof. extr.

Histoire de la pensée scientifique. — Evolution de quelques notions biologiques. 1 h.

Mercredi, à 9 heures. 47.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. 47.

M. André Chaix, chargé de cours.

Topographie expéditive.

Une demi-journée, le jeudi, tous les 15 jours. Sur le terrain.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

Analyse des denrées alimentaires. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE SCIENCES MATHÉMATIQUES
PAR DES SAVANTS ÉTRANGERS.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bæhni, Dr ès sc.

Botanique coloniale. Les espèces et variétés de plantes qui fournissent des fibres textiles. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. Inst. bot. syst. Herbar Boissier.

M. Alfred Becherer, Dr phil.

Flore de la Suisse. 2^{me} partie: Jura et Alpes. 1 h.

Lundi, à 18 heures. 20.

M. Chevel Cimerman, Dr ès sc.

Analyse volumétrique. 1 h.

Lundi, à 14 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.¹

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Alfred Georg, Dr ès sc. <i>Chimie des sucres. Les polysaccharides.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S. ¹
M. Grégoire Gutzeit, Dr ès sc. <i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche.</i> (II ^e partie). Jour et heure à fixer.	1 h. Ec. de Chimie. S. 5.
<i>Examen des minerais en vue de leur concentration.</i> Jour et heure à fixer.	1 h. Ec. de Chimie. S. 5.
M. Henri Lagotala, Dr ès sc. <i>Prospection du pétrole.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h. Lab. géol. Inst. Hyg.
M. Fernand Lévy, Dr ès sc. <i>Assurance des groupes.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 20.
M. Augustin Lombard, Dr ès sc. <i>Géologie appliquée.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Amphit. Bat. d'Hygiène.
M. Jean-Philippe Lugin, Dr ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> (II ^e partie). Mardi, à 18 heures.	1 h. 17.
M. Robert Luthi, Dr ès sc. <i>Radio-électricité élémentaire.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 44.
M. Richard Meili, Dr phil. <i>Conférence sur la psychologie de la forme.</i> Samedi, à 9 heures.	1 h. I.S.E. ²
M. Marcel Minod, Dr ès sc. <i>Tératologie et pathologie végétales.</i> Lundi, à 8 heures.	1 h. Inst. de Bot. générale.
<i>Plantes utiles.</i> Mardi, à 8 heures.	1 h. Inst. de Bot. générale.
<i>Paléontologie végétale.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. Inst. de Bot. générale.

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.² Quai Wilson.

M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc. <i>Répertoire de chimie technique organique :</i> Matières colorantes. (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie s. 5.
<i>Chimie technique des parfums.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Ec. de Chimie, P. A.
M. Paul Rossier, Dr ès sc. <i>Electricité appliquée.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h. 44.
<i>Introduction à l'électromagnétisme.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. 44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée</i> ¹ . Jeudi, à 8 heures.	4 h. Lab. d'électrotechn. de l'Ec. des A. M. 22, Rue de Lyon.
M. Hugo Saini, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de physique.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. 44.
M. Léon Schamès, Dr phil. <i>Thermodynamique des rayons et des quanta.</i> Mardi, à 10 heures.	1 h. 44.
M. Bernard-Pierre Susz, Dr ès sc., ing.-ch. <i>Spectrochimie.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. Ec. de Chimie P.A.
M ^{lle} Ida Welt, Dr ès sc. <i>Histoire de la chimie.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. 28.
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i> Jeudi, à 10 heures.	1 h. 45.
M. Fernand Wyss-Chodat, Dr ès sc. et Dr méd. <i>L'oligodynamisme en biologie</i> (nature, fonctions et effets des catalyseurs biologiques). Vendredi, à 10 heures.	1 h. Inst. de Botanique gén., Université.

¹ Voir Physique, page 4.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans. Les *auditeurs* ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades, diplômes et certificats ci-après :

Licence ès sciences mathématiques.

Licence ès sciences physiques.

Licence ès sciences physiques et chimiques.

Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.

Licence ès sciences naturelles.

Licence ès sciences biologiques (Mention A).

Licence ès sciences biologiques (Mention B).

Doctorat ès sciences mathématiques.

Doctorat ès sciences physiques.

Doctorat ès sciences chimiques.

Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.

Doctorat ès sciences naturelles.

Doctorat ès sciences biologiques.

Doctorat ès sciences anthropologiques.

Doctorat ès sciences psychologiques.

Doctorat en pharmacie.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Diplôme d'ingénieur-chimiste.

Diplôme de pharmacien.

Diplôme de chimiste-analyste en denrées alimentaires.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

(Voir le règlement de la Faculté des sciences et les plans d'études en vente à la caisse de l'Université.)

E. C. = Ecole de Chimie.
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
 I. B. S. = Institut de Botanique systématique
 I. B. G. = Institut de Botanique générale.
 I. H. = Institut d'Hygiène.
 A. I. H. = Amph. Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DES SCIENCES

H. B. = Herbarier Boissier (Inst. de Botanique)
 Lab. Min. = Laboratoire de Minéralogie.
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
 L. G. = Laboratoire de Géologie.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.
 L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.
 I. S. E. = Institut des Sciences de l'éducation

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
		Salle		Salle		Salle		Salle		Salle		Salle
8 à 9	Chodat Lendner Fehr Minod	Aula L. Ph. 20 I. B. G.	Chodat Lendner Weigle Tiercy Minod	Aula L. Ph. 44 20 I. B. G.	Chodat Cherbuliez Tiercy	Aula A. C. S. 20	Wenger Wavre	A. C. S. 20	Hochreutiner Wavre	H. B. 20	Wavre	20
9 à 10	Hochreutiner Fehr	H. B. 20	Guyénot Tiercy	30 20	Guyénot Cherbuliez Piaget Tiercy	30 A. C. S. 47 20	Wavre	20	Wavre Weigle Cherbuliez Claparède	20 44 A. C. S. L. Ps.	Wavre Weigle Meili	20 44 I. S. E.
10 à 11	Hochreutiner Guyénot Fehr	H. B. 30 20	Guyénot de Rham Schamès	30 20 44	Guyénot Fehr Piaget	30 20 47	Fehr Stueckelberg Welt	20 44 43	Weigle Stueckelberg Claparède Wyss-Chodat	44 20 L. Ps. I. B. G.	Weigle Stueckelberg	44 20
11 à 12	Meyer Gysin	E. C. G. A. A. I. H.	Meyer Gysin Claparède de Rham Susz	E. C. G. A. A. I. H. 30 20 E. C. P. A.	Meyer Pittard Gysin Claparède	E. C. G. A. L. A. A. I. H. 30	Pittard Fehr Stueckelberg Saini Welt	L. A. 20 44 44 28	Meyer Briner Stueckelberg Claparède	E. C. G. A. A. C. S. 20 L. Ps.	Meyer Briner Stueckelberg	E. C. G. A. A. C. S. 20

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Valencien Cimerman Rossier	I. H. A. C. S. 44	Lendner Rossier Georg	L. Ph. 44 A. C. S.			Wavre	20	Wavre	20		
15 à 16	Valencien	I. H.	Lendner	L. Ph.	Tiercy	20	Wavre	20	Claparède Wavre	L. Ps. 20		
16 à 17			de Rham	20	Lendner Fehr Lagotata	L. Ph. 20 L. G.			Minod	I. B. G.		
17 à 18	Gysin Lévy	A. I. H. 20	Collet Fehr Cherbuliez André Gysin	A. I. H. 20 A. C. S. 17 Lab. Min.	Collet Gysin Guyénot Lendner Wenger Fehr	A. I. H. Lab. Min. 44 L. Ph. A. C. S. 20			Weiglé Stueckelberg Briner	44 44 A. C. S.		
18 à 19	Collet Pittard Briner Becherer	A. I. H. 30 A. C. S. 20	Collet Pittard Luthi Lugrin	A. I. H. 30 44 17	Collet Pittard Briner Fehr Baehni	A. I. H. 30 A. C. S. 20 H. B.	Wavre	20	Hochreutiner Cherbuliez Weiglé Stueckelberg	58 A. C. S. 44 44		

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE. Doyen.

Salle

M. Victor Martin , prof. ord.	
<i>Explication d'auteurs grecs.</i>	
Hérodote I.	2 h.
Vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.
Plutarque : Vie d'Alexandre.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹
<i>Conférence de littérature grecque : Questions homériques.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	B.P.
<i>Thème grec.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Histoire grecque : Alexandre.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Papyrologie grecque : Exercices de déchiffrement.</i> (S'adresser au professeur).	
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
1° Lucain, Pharsalia, livre VII.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
2° Quintilien : Inst. orat. livre X.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire littéraire et correction de travaux écrits : L'œuvre lyrique d'Horace.</i>	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B.P.
<i>Conférence d'histoire romaine : Interprétation historique du « De Caesaribus » d'Aurelius Victor et exercices d'épigraphie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B. P.

M. Marcel Raymond, prof. ord.

Cours de littérature.

1. La Fontaine.

Lundi ~~Vendredi~~, à 17 heures.

1 h.

20. Aula

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

2. L'esprit de la jeune littérature française (suite du cours du semestre d'hiver).	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Aula.
<i>Vendredi</i> Conférences.	
1. Etude du style de fragments en prose (XIX ^e et XX ^e siècles).	2 h.
Jeudi, à 16 heures, et vendredi, à 18 heures.	57.
2. Racine. (Conférence réservée aux candidats au 2 ^{me} examen de la licence).	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	57.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française cultivée : XVII^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	B.P. ¹
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 1 ^{re} partie.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Explication du vieux français : XIV^e et XV^e siècles</i> (auteurs de la licence).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	B.P.
M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'accent tonique, l'hiatus et la liaison (théories et réalités). — L'e muet. — Le rythme dans la prose et les vers. — Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers.	2 h.
Lundi, à 17 heures, et mercredi, à 16 heures.	49.
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.	
<i>Littérature allemande. — Cours :</i>	
a) Gœthe.	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
b) Les mystiques allemands. (Du Maître Eckhart au poète Angelus Silesius).	1 h. 45.
Lundi, à 18 heures.	
<i>Conférences (Deutsches Seminar).</i>	
a) Le roman de notre siècle.	2 h. B.P. ¹
Vendredi, de 10 heures à midi.	
b) Minnesangs Frühling.	1 h. B.P.
Vendredi, à 9 heures.	
M. X. Suppléant : M. Georges Bonnard, prof. à l'Université de Lausanne.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i>	
Defoe Novelist (cours en anglais).	1 h. 48.
Lundi, à 16 heures.	
<i>Explication de textes. Chancer, Prologue des Canterbury Tales.</i>	
Mercredi, de 14 à 16 heures.	2 h. B.P.
<i>Travaux pratiques et conférence littéraire.</i>	
Lundi, à 17 heures.	1 h. B.P.
M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>Sanscrit.</i>	
Lundi, à 15 heures.	2 h. 45.
Vendredi, à 16 heures.	47.
<i>Accentuation du grec ancien et exercices d'application.</i>	
Vendredi, à 15 heures et samedi, à 11 heures.	2 h. 47.
M. Albert Sechehaye, prof. extr.	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	
Mercredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence de vieux français. — Explication de la Chanson de Roland. (Edition J. Bédier).</i>	
Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h. 45.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Werner, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes de la philosophie moderne au XVIII^e et au XIX^e siècles.</i>	
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Cours spécial. — Maine de Biran et le problème de l'âme.</i>	
Jeudi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence. — Esthétique : dissertations et discussions.</i>	
Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h. 47.
M. Henri Reverdin, prof. ord.	
<i>Cours. — Logique et théorie de la connaissance.</i>	
Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence. — Etudes de philosophie morale.</i>	
Lundi, à 14 heures.	1 h. 47.
M. Albert Malche, prof. ord.	
<i>Le rôle de l'éducation dans le développement de l'intelligence.</i>	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence. — Problèmes de l'éducation familiale.</i>	
Lundi, à 15 et à 16 heures.	2 h. I.S.E. ¹
<i>Exercices de dissertation. (Les candidats aux licences auront la priorité pour les travaux).</i>	
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	2 h. B.P. ²
M. Pierre Bovet, prof. ord.	
<i>Sciences de l'éducation. — Les problèmes scolaires et l'éducation nouvelle en divers pays.</i>	
Mardi, de 16 à 18 heures.	2 h. 30.
<i>Pédagogie expérimentale. L'enseignement des langues.</i>	
Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h. I.S.E.
M. Edmond Rossier, prof. ord.	
<i>Histoire de l'Europe au XVIII^{me} siècle.</i>	
Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 45.

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, Quai Wilson.

² Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Histoire contemporaine.</i> — L'Europe de 1871 à 1919. Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité. Vendredi, à 15 heures.	1 h. 58.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Du traité de Vienne au traité de Versailles. Jeudi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge</i> : L'Europe féodale. Lundi, à 10 heures.	1 h. 45. 51
<i>Histoire nationale.</i> — La Suisse et Genève aux XVII ^e et XVIII ^e siècles. Mardi et mercredi, à 14 ^h heures.	2 h. 45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence. Lundi, à 16 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Conférence d'histoire moderne et d'histoire nationale</i> : auteurs de la licence. Lundi, à 15 heures.	1 h. B.P.
<i>Paléographie du moyen âge</i> : exercices pratiques (trois degrés, chacun 1 heure). Mercredi, à 8 h., à 9 h. et à 10 heures. Arch. d'Etat.	3 h. salle Harvey.
<i>Travaux pratiques et recherches aux Archives d'Etat.</i> Tous les jours.	Hôtel de Ville.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations. Son origine et son fonctionnement. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 30.
M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle. Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	3 h. 46.
<i>Conférence.</i> a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
b) Les théoriciens socialistes français de la pre- mière moitié du XIX ^e siècle. Mardi, à 10 heures.	1 h. Fac. S.E.S. ¹
M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie et histoire de l'art antique.</i> — Les carac- tères originaux de l'art grec (suite du semestre d'hiver), avec projections. Mardi, à 14 heures, et jeudi, à 15 heures.	2 h. 46.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primiti- ves. Origine des populations européennes. Lundi et mardi, à 18 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence.</i> Mercredi, à 11 heures.	1 h. Labor. d'Anthropologie ² .
<i>Répétitoire pratique.</i> Jeudi, à 11 heures.	1 h. Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions.</i> (A organiser au cours du semestre).	
M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i> — Cours élémen- taire de langue ladine (idiome rhétoroman de l'Engadine). Mercredi, à 8 heures.	1 h. 45.
<i>Langue espagnole.</i> 1) Introduction à l'étude de l'espagnol. Vendredi, à 8 heures.	1 h. 17.
2) Cours supérieur : interprétation d'un auteur contemporain. Mardi, à 16 heures.	1 h. 17.
3) Auteurs prescrits pour la licence : « La Verdad sospechosa », de Juan Ruiz de Alarcón. Vendredi, à 18 heures.	1 h. 17.
<i>Cours pratique de langue anglaise</i> : The Constitution of the U. S. of North America. Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.

¹ Salle de Conférences de la Faculté des Sc. Econom. et Sociales, Biblio-
thèque publique et universitaire, salle 34.

² Rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

	Salle
M. Serge Karcevski , chargé de cours.	
<i>Léon Tolstoï, sa vie et son œuvre.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.
<i>Explication d'auteurs de la licence.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
<i>Cours de langue russe.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
M. Louis Gielly , chargé de cours.	
<i>La peinture française : Le XIX^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
<i>Travaux pratiques. Méthode. Analyse directe des œuvres.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
M. Samuel Baud-Bovy , chargé de cours.	
<i>La littérature crétoise : L'Erotocritos.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	47.
<i>Cours pratique de grec moderne.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
M. Henri de Ziegler , chargé de cours.	
<i>Littérature italienne : Ecrivains de la Suisse italienne.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence. — Dante : La Divine Comédie, explication de quelques chants de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B.P. ¹

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>Cours complet de phonétique. — Les sons du français décrits et exercés. — Lecture expressive. — Auditions phonographiques.</i>	2 h.
Lundi, à 16 heures et mercredi, à 17 heures.	49.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	17.
<i>Versification.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et jeudi, à 14 heures.	17.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe et gallicismes.</i>	1 h.
Jedi, à 16 heures.	17.
M. François Ruchon , D ^r ès lettres.	
<i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h.

SEMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Henri de Ziegler , chargé de cours :	
<i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	2 h.
Lundi, à 17 heures, et mardi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	57.
Vendredi, à 10 heures.	57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France. Questions choisies.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	58.
M. Charles A. Burky , prof. ord.	
<i>Géographie humaine des pays de langue française. — La France : La nation au travail.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	57.
MM. A. Atzenwiler , directeur de l'Enseignement primaire et Edm. Rast , directeur d'écoles.	
<i>Méthodologie du français.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	57.

M. Albert Sechehaye, prof. extr.

Analyse des moyens d'expression (stylistique). 1 h. 17.

Lundi, à 16 heures.

Versification. 2 h. 17.

Mardi, à 15 heures, et jeudi, à 14 heures.

M. Alexis François, prof. ord.

Syntaxe et gallicismes. 1 h. 17.

Jeudi, à 16 heures.

M. François Ruchon, Dr ès lettres.

Conférence de lecture analytique. 1 h. 57.

Mardi, à 11 heures.

M. Alexandre Birmelé, lic. ès lettres.

Exercices de traduction d'allemand en français. 1 h. 57.

Samedi, à 9 heures.

M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres.

Exercices de traduction d'anglais en français. 1 h. 57.

Mercredi, à 18 heures.

M. Albert Roussy.

Exercices de traduction de russe en français. 1 h. 57.

Mercredi, à 10 heures.

Exercices de traduction de polonais en français. 1 h. 57.

Vendredi, à 10 heures.

M. François Bouchardy, lic. ès lettres.

Mœurs et institutions de la France. Questions choisies. 1 h. 58.

Samedi, à 10 heures.

M. Charles A. Burky, prof. ord.

Géographie humaine des pays de langue française. —

La France : La nation au travail. 1 h. 57.

Mercredi, à 15 heures.

MM. A. Atzenwiler, directeur de l'Enseignement
primaire et **Edm. Rast**, directeur d'écoles.

Méthodologie du français. 1 h. 57.

Vendredi, à 14 heures.

M. Jean Piaget, prof. extr.
Psychologie de la pensée de l'enfant.
 Mardi, à 9 heures. 1 h. I.S.E.¹

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Baudouin,
Psychanalyse éducative : les principes. 1 h. 46.
 Vendredi, à 15 heures.

M. Isaac Benrubi, Dr phil.
Introduction à l'étude des problèmes actuels de la philosophie. 1 h. 47.
 Mardi, à 17 heures.

M. Tommaso Riccardo Castiglione, Dr ès lettres
 et philosophie. 1 h. 46.
Littérature italienne : Scrittori d'avanguardia. Jeudi, à 18 heures.
Conférence. (Auteurs prescrits pour la licence). 1 h.
 (Jour et heure à fixer).
Cours pratique (débutants). 1 h.
 (Jour et heure à fixer).
Cours moyen (syntaxe, traduction, rédaction). 1 h.
 (Jour et heure à fixer).

M. Edouard Cros, Dr phil.
Grammaire paléoslave. 1 h. 46.
 Lundi, à 14 heures.
Grammaire polonaise (pour débutants). 1 h. 17.
 Lundi, à 15 heures.
Littérature polonaise (cours en polonais). 1 h. 48.
 Lundi, à 17 heures.
Littérature polonaise du XIX^e siècle (cours en français). 1 h. 17.
 Lundi, à 18 heures.

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, Quai Wilson.

M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.
Grammaire comparée du germanique. — Explication de textes gothiques. 1 h. 47.
 Mercredi, à 14 heures.

M^{lle} Jadwiga Dorosz, Dr phil.
Étude comparée des fonctions psychiques en vue de l'analyse du sentiment esthétique. 1 h. 48.
 Mercredi, à 17 heures.
Le développement du sentiment esthétique chez l'enfant. 1 h. 17.
 Jeudi à 17 heures.
Les idées esthétiques de Goethe. 1 h. 17.
 Vendredi, à 17 heures.

M. Charles Fournet, Dr ès lettres.
Histoire de la poésie française au XIX^e siècle.
 Le Parnasse. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. Otto Hassler, Dr phil.
Lecture d'auteurs prescrits pour la licence. 1 h. B.P.¹
 Mardi, à 16 heures.
Thème allemand. 1 h. B.P.
 Mardi, à 17 heures.
Cours pratique d'allemand. 1 h. B.P.
 Vendredi, à 16 heures.

M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres.
Le développement du goût musical à Genève au XIX^e siècle. 1 h. 47.
 Mercredi, à 17 heures.

M. Ernest Pronier, Dr ès lettres.
Histoire générale de la littérature française. De l'Encyclopédie au naturalisme (1750-1900). 1 h. 17.
 Vendredi, à 17 heures.

M. Adrien Robinet de Cléry, Dr ès lettres.
La Révolution française vue à travers la littérature allemande moderne. 1 h. 17.
 Mercredi, à 18 heures.
Lecture et commentaire de textes se rapportant au sujet du cours principal. 1 h. 17.
 Mercredi, à 17 heures.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Horst de Tschärner, Dr ès lettres.	
<i>La formation de la civilisation chinoise dans l'antiquité.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
<i>Cours de langue chinoise.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	
M. Léon Walther, Dr phil.	
<i>La désadaptation, ses causes et ses remèdes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	49.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève, ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève. Toutefois, pour l'accès aux examens de la licence ès lettres, la maturité obtenue doit comporter le latin.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Lettres prépare aux examens des grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, du Certificat d'études françaises, du Certificat de pédagogie et du Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les plans d'études, le règlement du Séminaire de français moderne et le règlement de la Faculté des Lettres, en vente à la caisse de l'Université).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le séminaire de français moderne, dirigé par un professeur de la Faculté des lettres, est destiné aux étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue et de la culture françaises.

Il admet des membres *libres* et des membres *réguliers*. Les membres réguliers préparent les examens du *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* (deux semestres) et du *certificat d'études françaises* (un semestre). Le plan d'études comporte, par semaine, seize heures d'enseignement pour le diplôme, treize, pour le certificat.

(Demander le programme détaillé à la caisse de l'Université, et les renseignements à M. le professeur Alexis François, administrateur du Séminaire, Florissant, 47.)

ÉCOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

L'école pratique de langue française est destinée aux étudiants et aux auditeurs qui désirent suivre des leçons pour apprendre à comprendre, à parler et à écrire couramment le français. Toutes les leçons sont données en français.

(Demander le programme détaillé à l'huissier de l'Université.)

COURS DE VACANCES

La Faculté des lettres organise chaque année, pendant l'été, des cours de vacances de langue et de littérature françaises. Le programme détaillé de ces cours, qui comportent un *cours de langue et de littérature françaises*, et un *cours élémentaire de français moderne*, est envoyé sur demande par le secrétariat des cours de vacances.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre Bovet,
Edouard Claparède et Jean Piaget

L'Institut, dont l'enseignement embrasse l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation, délivre un diplôme général et des diplômes spéciaux. Il prépare également les candidats au certificat de pédagogie et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

(Demander le « programme général » en vente à l'Institut, quai Wilson.)

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université,
voir le programme de l'Université)

- M. Edouard Claparède**, prof. ord.
Recherches spéciales de psychologie.
Tous les jours.
- M. Pierre Bovet**, prof. ord.
Direction d'enquêtes pédagogiques.
(Jours et heures à fixer).
- M. Jean Piaget**, prof. extr.
Psychologie de la pensée de l'enfant. 1 h.
Mardi, à 9 heures.
- Conférence* (avec MM. MEILI et REY). Discussion des
recherches en cours. 1 h.
Mardi, à 10 heures.
- Travaux de psychologie de l'enfant.*
Tous les matins, sauf le jeudi et le samedi.
- M. Meili et M. Rey**, chargés de cours à l'Institut.
Technique psychologique.
Le développement mental et les aptitudes. 2 h.
Lundi et vendredi, de 14 à 15 heures.
- M. Richard Meili**, chargé de cours à l'Institut.
L'application des méthodes statistiques à la psychologie.
(Travaux pratiques). 2 h.
Jeudi, de 17 à 19 heures.
- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.
Bibliographie. — Elaboration d'un fichier pédagogique
individuel. 1 h.
Vendredi, à 8 heures.
- Pédagogie comparée.* — Les tendances du mouvement
éducatif mondial de 1932 à 1937. 1 h.
Mercredi, à 15 heures.
- M. Robert Dottrens**, D^r en soc., chargé de
cours à l'Institut.
*Organisation scolaire et didactique de l'enseignement
primaire.* 1 h.
Mardi, à 14 heures.

- M^{lle} Louise Lafendel et M^{lle} Mina Audemars**,
chargées de cours à l'Institut.
Education des petits. 2 h.
Lundi, de 8 à 9 h. et à 17 heures. Maison des Petits.
- M^{lle} Alice Descœudres**, chargée de cours à l'Institut.
Psychologie et pédagogie des enfants arriérés. 1 h.
Vendredi, à 16 heures. Ec. quai Charles-Page.
- M. Léon Weber-Bauler**, D^r méd., chargé de
cours à l'Institut.
Anatomie du système nerveux central. 2 h.
Samedi, de 10 à 12 heures.
- Anatomie et physiologie du mouvement.*
(Heure à convenir).
- M. Henri Brantmay**, D^r méd., chargé de cours
à l'Institut.
*Eléments de pédiatrie et de psychopathologie. — Hygiène
mentale de l'enfance et de l'adolescence.* 1 h.
Jeudi, à 11 heures.
- Consultation médico-pédagogique* : D^r Henri Brantmay,
avec la collaboration de M^{me} Marg. Loosli-Usteri
et de MM. André Rey et Marc Lambercier. 2 h.
- Conférence.* 1 h.
Mardi, à 8 heures.
- M^{me} Marguerite Loosli-Usteri**, chargée de cours
à l'Institut
Questions de la protection de l'enfance. 1 h.
Mercredi à 14 heures.
- Théorie et pratique du test de Rorschach.* 1 h.
Mercredi, à 15 heures.
- M. Léon Walther**, chargé de cours à l'Institut.
Orientation professionnelle. 3 h.
Lundi, de 9 à 12 heures.
- M. Bouffard.**
Méthodologie et pratique de l'éducation physique. 1 h.
Vendredi, à 11 heures. Ec. du Mail.

Arch. = Archives d'Etat.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
 M. A. H. = Musée d'Art et d'Histoire.

FACULTÉ DES LETTRES

S. E. S. = Salle de Conf. de la Fac. des Sciences
 Econ. et Sociales, Bibl. publ. et univ.
 I. S. E. = Institut des Sciences de l'Education.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Raymond	57	A. Oltramare	45	V. Martin P. E. Martin Velleman	47 Arch. 45	V. Martin	B.P.	V. Martin Velleman	47 17	François	B.P.
9 à 10	Raymond	57	A. Oltramare Thudichum Piaget (S.F.)	45 47 I.S.E.	A. Oltramare P. E. Martin	45 Arch.	V. Martin	B.P.	V. Martin Bohnenblust	47 B.P.	A. Oltramare Birmelé (S.F.)	45 57
10 à 11	P. E. Martin	45	V. Martin Babel Sechehaye	B.P. S.E.S. 45	P. E. Martin Roussy (S.F.) Sechehaye	Arch. 57 45	François	47	Bohnenblust Rossier Roussy (S.F.)	B.P. 45 57	A. Oltramare Rossier Bouchardy (S.F.) de Ziegler	B.P. 45 58 B.P.
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin Bohnenblust Babel Ruchon (S.F.)	B.P. 45 46 57	Babel Pittard	46 L.A.	Werner Pittard François	45 L.A. B.P.	Bohnenblust Rossier Babel	B.P. 45 46	Bally Rossier	47 45

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin <i>Cros</i>	47 46	Deonna	46	Bonnard <i>Cuendet</i>	B.P. 47	Sechehaye (S.F.)	17	Malche Gielly Atzenwiler Rast	B.P. M.A.H. (S.F.) 57	Werner	47
15 à 16	Bally Malche P. E. Martin <i>Cros</i>	45 I.S.E. B.P. 17	Reverdin Sechehaye (S.F.) P. E. Martin	46 17 45	V. Martin Burky (S.F.) P. E. Martin Bonnard	46 57 45 B.P.	Rossier Deonna	45 46	François Bally Malche Rossier <i>Baudouin</i>	45 47 B.P. 58 46	Werner	47
16 à 17	Bally Malche P. E. Martin Thudichum (S.F.) Bonnard Sechehaye (S.F.)	45 I.S.E. B.P. 49 48 17	Werner Bovet Velleman <i>Hassler</i>	45 30 17 B.P.	Werner Thudichum Bovet	45 49 I.S.E.	Raymond François (S.F.)	57 17	Werner Bally <i>Hassler</i>	45 47 B.P.		
17 à 18	Malche Raymond Thudichum Bonnard <i>Cros</i>	45 Aula 49 B.P. 48	Bally Bovet <i>Hassler</i> <i>Benrubi</i>	45 30 B.P. 47	A. Oltramare Sechehaye Thudichum (S.F.) Bovet Rappard <i>Dorosz (M^{lle})</i> <i>Long (M^{lle})</i> <i>Robinet de Cléry</i>	B.P. 45 49 I.S.E. 30 48 47 17	<i>Dorosz (M^{lle})</i>	17	Malche Raymond <i>Dorosz (M^{lle})</i> <i>Pronier</i>	45 30 47 17		
18 à 19	Bohnenblust Pittard Baud-Bovy <i>Cros</i> <i>Walther</i> <i>de Tschärner</i>	45 30 47 17 49 48	François Pittard Gielly	47 30 46	A. Oltramare Langenbach (S.F.) de Ziegler <i>Robinet de Cléry</i>	B.P. 57 46 17	<i>Castiglione</i> Velleman	46 45	Raymond Baud-Bovy Karcevski Velleman	57 47 46 17		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Ethique sociale (suite).	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Economie sociale</i> . — Ethique socio-économique (suite).	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence de sociologie</i> : Economie sociale et systèmes politiques.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 h. et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence d'économie politique générale</i> .	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Les principaux systèmes d'économie dirigée actuellement en vigueur.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Salle de Conf. de la Fac. des Sc. écon. ¹
<i>Economie publique</i> . — Régies autonomes de types divers et entreprises d'économie mixte.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Salle de Conf.
<i>Conférence d'économie publique</i> .	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	Salle de Conf.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

<i>La Société des Nations</i> . — Son origine et son fonctionnement.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.
M. Antony Babel , prof. ord.		
<i>Histoire économique</i> . — Le XIX ^e siècle.	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.		46.
<i>Conférence</i> .	1 h.	
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.		
b) Les théoriciens socialistes français de la première moitié du XIX ^e siècle.		
Mardi, à 10 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S. E. S. ¹	
M. Charles A. Burky , prof. ord.		
<i>Géographie humaine</i> .		
<i>Théorie</i> . — Les relations (civilisation et politique).	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		46.
<i>Application</i> . — Les problèmes de la Méditerranée.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 17 heures.		46.
<i>Conférence</i> . — Méthode géographique (analyse et synthèse) appliquée à l'étude d'une région.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.	
<i>Cours libre</i> . — L'évolution en géographie : Questions contemporaines.	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.	
<i>Etudes géographiques</i> . — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.	
(Jour et heure à fixer).	Séminaire de Géographie, Fac. S. E. S.	
(Voir aussi, p. 25 : Géographie humaine des pays de langue française, monographie géographique, <i>Séminaire de français moderne</i>).		
M. Liebmann Hersch , prof. ord.		
<i>Statistique générale</i> . — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces ; naissances ; décès ; accroissement naturel et reproduction de la population).	2 h.	
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.		46
<i>Conférence de statistique générale</i> . — Travaux des élèves et complément du cours.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	Sémin. de Statistique ¹	

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Statistique spéciale.</i> — Les inégalités et les méthodes de leur mensuration.	2 h.	
Jeudi, à 17 et à 18 heures.		Sémin. de statistique.
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		Sémin. de statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		Sémin. de statistique.
M. Claudius-Pierre Terrier , prof. ord.		
<i>Economie commerciale</i> : Organisation financière des entreprises.	4 h.	
Jeudi et vendredi, de 9 à 11 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Analyse et étude critique de cas.	2 h.	
Mardi, de 14 à 16 heures.		Salle de conf. de la Fac. S. E. S.
<i>Exercices de comptabilité et calculs commerciaux.</i>	4 h.	
(Cours donnés par l'assistant.)		
(Jours et heures à fixer.)		Salle de conf. de la Fac. S. E. S.
M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Bilans.</i> — Utilité et réforme des bilans dans les sociétés anonymes. Bilans des sociétés dominantes et dominées. Analyses de bilans. Le Compte de Pertes et Profits.	3 h.	
Mardi, de 8 à 10 h. et mercredi, de 8 à 9 heures.		46.
<i>Les changes.</i>	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue juridique et comptable.	2 h.	
Lundi, de 8 à 10 heures.		46

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

(Voir les jours, les heures et les salles dans les programmes des autres Facultés)

FACULTÉ DES SCIENCES

- M. **Henri Fehr** : *Eléments de mathématiques supérieures.*
M. **Rolin Wavre** : *Calcul différentiel et intégral.*
M. **Georges de Rham** : *Calcul des probabilités.*
M. **Eugène Pittard** : *Anthropologie générale.*
M. **Edouard Claparède** : *Psychologie expérimentale.*
M. **Jean Piaget** : *Histoire de la pensée scientifique.*

FACULTÉ DES LETTRES

- M. **Victor Martin** : *Histoire grecque.*
M. **André Oitramare** : *Conférence d'Histoire romaine.*
M. **Marcel Raymond** : *Cours de littérature.*
M. **Charles Bailly** : *Linguistique générale.*
M. **Charles Werner** : *Histoire de la Philosophie.*
M. **Henri Reverdin** : *Théorie de la connaissance.*
M. **Albert Malche** : *Rôle de l'éducation dans le développement de l'intelligence.*
M. **Pierre Bovet** : *Pédagogie expérimentale.*
— *Sciences de l'éducation.*
M. **Edmond Rossier** : *Histoire de l'Europe au XVIII^{me} siècle.*
— *Histoire contemporaine.*
— *Histoire diplomatique.*
M. **Paul-E. Martin** : *Histoire du moyen âge.*
— *Histoire Nationale.*
M. **Louis Gielly** : *La peinture française. Le XIX^{me} siècle.*

FACULTÉ DE DROIT

- M. **Léopold Boissier** : *Conférence de Droit constitutionnel comparé.*
M. **Maurice Battelli** : *Droit public général.*
— *Droit public et administratif suisse.*
M. **W. Amédée Liebeskind** : *Histoire du Droit moderne.*
— *Histoire des Institutions politiques de la Suisse.*
M. **Maurice Bourquin** : *Droit international public.*
M. **Georges Sauser-Hall** : *Droit civil suisse.*
— *Droit international privé.*
M. **Paul Carry** : *Sociétés de personnes.*
— *Droit de change.*
— *Société à responsabilité limitée.*
M. **Alexandre Martin-Achard** : *Propriété industrielle.*
M. **Louis Hamburger** : *Droit commercial allemand.*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

- M. Eugène Choisy : *Histoire religieuse du XIX^{me} siècle.*
 — *Histoire générale du christianisme.*
 M. Georges Berguer : *Histoire des Religions.*
 M. Georges Nagel : *La religion d'Israël.*

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. Joseph Bonnet, D ^r sc. comm. <i>Organisation et contrôle d'une grande banque.</i> Lundi, à 10 heures.	4 h.	53.
<i>La traite documentaire en banque.</i> (Jour et heure à fixer).	4 h.	
M. Eugène Dérobert, D ^r ès sc. écon. <i>Le concept de prospérité.</i> Jeudi, à 8 heures.	4 h.	47.
M. Robert Dottrens, D ^r en sociologie. <i>Organisation scolaire et didactique de l'enseignement primaire.</i> Mardi, à 14 heures.	4 h.	I. S. E. ¹
M. Léon Dunand, D ^r en sociologie. <i>La question de la répartition.</i> Mardi, à 18 heures.	4 h.	48.
M ^{lle} Jeanne Duprat, D ^r en sociologie. <i>Répertoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i> Samedi, à 9 heures.	4 h.	46.
M. László Ledermann, D ^r ès sc. écon. <i>L'œuvre économique de la Société des Nations.</i> Mercredi, à 15 heures.	4 h.	47.
M. Jean-Philippe Lugrin, D ^r ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises. (2^{me} partie).</i> Mardi, à 18 heures.	4 h.	47.
M. Max Salvadori, D ^r ès sc. pol. <i>Problèmes d'économie coloniale.</i> Lundi, à 18 heures.	4 h.	44.

¹ Institut des Sciences de l'éducation, quai Wilson.

- M^{lle} Louise Sommer, D^r en phil.
Le développement des théories du commerce international. 2 h.
 (Jours et heures à fixer). Salle conf. Fac. S.E.S.¹
- M. Henri Tanner, D^r ès sc.
La publicité : Technique et méthode. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. 48.
- M. Antoine Velleman, prof. extr.
Cours pratique de langue anglaise. — The Constitution of the United States. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. 45.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences économiques et sociales :

1. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'une des sections de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'École supérieure de Commerce de Genève.

3. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales prépare aux examens des grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques (conjointement avec la Faculté de Droit) et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur CLAUDIUS TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté
des Sciences économiques et sociales.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 40).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

(Voir le règlement de l'Institut et le plan d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Diplôme.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de hautes études commerciales.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard <i>Derobert</i>	46 47			Rappard	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	<i>Duprat J.</i>	46
10 à 11	G.-L. Duprat <i>Bonnet</i>	46 55	Babel	S. E. S.	Hersch	46	Terrier	46	Terrier	46	Milhaud	30
11 à 12	G.-L. Duprat	46	Babel	46	Babel	46	Milhaud Hersch	S. E. S. 46	Babel	46	Milhaud	30
14 à 15			Terrier <i>Dottrens</i>	S. E. S. I. S. E.					Milhaud	S. E. S.		
15 à 16			Terrier	S. E. S.	<i>Ledermann</i>	47			Milhaud	S. E. S.		
16 à 17	G.-L. Duprat	30	Burky	46	Burky	S. E. S.			G.-L. Duprat	48		
17 à 18	G.-L. Duprat	30	Burky	46	Rappard Burky	30 46	Milhaud Hersch	30 S. St.	G.-L. Duprat	48		
18 à 19	<i>Salvadori</i>	46	Burky <i>Dunand</i> <i>Lugrin</i>	S. E. S. 48 17	Hersch	S. St.	Milhaud Hersch <i>Tanner</i> <i>Velleman</i>	30 S. St. 48 45	Milhaud Hersch	30 S. St.		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul CARRY, Doyen.

	Salle
M. Paul Logoz, prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	48.
M. Hugo de Claparède, prof. hon.	
* <i>Bauer, Reichserbhofgesetz.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	17.
* <i>Vertrag und Unrecht.</i>	4 h.
Lundi, à 11 heures, mardi, à 10 et à 11 heures ; mercredi, à 11 heures.	17.
* <i>Familienverbe I Teil. Eheliches Güterrecht.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	17.
* <i>Droit constitutionnel allemand depuis le XVI^e siècle.</i> (Verfassungs Geschichte der Neuzeit.)	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	17.
M. Albert Richard, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Les contrats civils.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	48.
<i>Successions.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des étudiants et exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 h., tous les 15 jours. Salle de conf. ¹	
M. Erich-Hans Kaden, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — Droits patrimoniaux de la famille, succession.	3 h.
Lundi, à 9 et à 10 h., et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Histoire et procédure du droit romain.</i>	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence de droit romain</i> (destinée aux étudiants de 1 ^{re} année).	2 h.
Mardi, à 9 et à 10 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> (destiné aux étudiants avancés).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	49.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Familienerbe (régimes matri- moniaux et successions). II Teil : Erbrecht.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Exercices (avec travaux écrits) sur les obligations.	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	48.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Séminaire sur les décisions importantes du Reichsgericht.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	49.
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> (régimes matrimoniaux).	2 h.
Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 8 heures	48.
<i>Droit civil comparé.</i> — Partie spéciale : Successions.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	48.
<i>Droit international privé.</i> — Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit international privé.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	50.
M. Paul Carry, prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes</i> : Société simple, en nom col- lectif, en commandite.	2 h.
Mercredi, à 15 heures, et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Droit de change</i> (y compris la loi allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Société à responsabilité limitée.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

	Salle	
M. Maurice Bourquin , prof. ord.		
<i>Droit international public</i> (cours de licence). Lundi, mardi, mercredi, à 14 heures.	3 h.	49.
<i>Droit international public</i> (conférence pour la licence). Lundi, à 15 heures.	1 h.	49.
<i>Droit international public</i> (cours de doctorat). (A fixer d'accord avec les étudiants).	1 h.	
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La répartition et la consommation des richesses. Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 10 heures.	4 h.	30.
<i>Conférence</i> . Samedi, à 11 heures.	1 h.	30.
M. William E. Rappard , prof. ord.		
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public. Jeudi et samedi, à 8 heures.	2 h.	46.
<i>Société des Nations</i> . — La Société des Nations. Son origine et son fonctionnement Mercredi, à 17 heures.	1 h.	30.
M. François Naville , prof. ord.		
<i>Médecine légale et technique policière scientifique</i> . — Cours théorique et démonstrations pratiques. Jeudi, à 10 heures. Institut de méd. légale ¹ .	1 h.	
<i>Laboratoire de recherches spéciales</i> . Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]		
M. W. Amédée Liebeskind , prof. ord.		
<i>Histoire du droit moderne</i> : Le droit pénal. La pro- cédure. Mercredi, à 8 heures.	1 h.	49.
<i>Histoire des institutions politiques de la Suisse</i> . Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	3 h.	49.
<i>Conférence</i> . Vendredi, à 8 heures.	1 h.	45.

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

		Salle
* <i>Folklore juridique</i> (Rechtliche Volkskunde). Jeudi, à 8 heures.	1 h.	49.
M. Maurice Battelli , prof. extr.		
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'or- ganisation constitutionnelle et administrative. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	4 h.	49.
<i>Droit public et administratif suisse</i> . Mardi, à 8 heures, et samedi, à 11 heures.	2 h.	48.
M. Ernest Delaquais , prof. honoraire.		
* <i>Procédure pénale allemande</i> . Mercredi, à 8 et à 9 heures.	2 h.	50.
M. Alexandre Martin-Achard , chargé de cours.		
<i>Propriété industrielle</i> . Lundi, à 10 heures.	1 h.	45.
M. Léopold Boissier , chargé de cours.		
<i>Conférence de droit constitutionnel comparé</i> . Mardi, à 15 et à 16 heures.	2 h.	50.
M. Louis Hamburger , chargé de cours.		
* <i>Droit commercial allemand</i> :		
* 1 ^o Commerce et industrie (Handel und Gewerbe). Lundi et mardi, à 8 heures.	2 h.	17.
* 2 ^o Les sociétés (Gesellschaften). Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures.	3 h.	17.
* 3 ^o Exercices de droit commercial et industriel, et de droit des sociétés (avec travaux écrits). Mercredi, à 15 et à 16 heures.	2 h.	48.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> pour étudiants avancés (avec travaux écrits). Vendredi, à 14 et à 15 heures.	2 h.	17.

* Cours donné en allemand.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. André Archinard, Dr en droit. <i>Notions générales et chapitres choisis de droit fiscal.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h.	49.
M. Alexandre Berenstein, Dr en droit. <i>L'organisation internationale du travail.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h.	46.
M. Georges Capitaine, Dr en droit. <i>Les Sociétés financières en général. — Sociétés de placement-omnia. Sociétés de contrôle-holding. Sociétés de financement.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h.	47.
M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc. <i>Théorie générale du droit. — L'article premier du code civil suisse.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h.	49.
<i>Sociologie du droit. — Le droit et les sciences sociales.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h.	49.
<i>Philosophie du droit. — L'objectivité et la subjectivité dans le domaine juridique.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	49.
M. Erwin Haymann, Dr en Droit. <i>Notions générales d'assurance.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h.	48.
M. G. E. di Palma-Castiglione, Dr en droit. <i>Le droit des travailleurs : Législation du travail.</i> (Jours et heures à fixer).	2 h.	
M. Maurice Roulet, Dr en droit. <i>Loi sur le contrat d'assurance (partie spéciale).</i> Lundi, à 8 heures.	1 h.	48.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Collège de Genève, ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Droit prépare aux examens des grades de licencié en droit et de docteur en droit. Elle prépare aussi, conjointement avec la Faculté des Sciences économiques et sociales, aux examens de la licence ès sciences politiques (voir le règlement et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Terminologie juridique française et allemande
(exercices de traduction).

M. Alfred Schreiber.

Vendredi, de 16 à 18 heures. Salle 50.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jehudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Hamburger	17	Battelli	48	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	45	Rappard	46
	<i>Roulet</i>	48	Hamburger	17	Sausser-Hall	48	Rappard	46	Carry	48		
9 à 10	Kaden	49	Kaden	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Kaden	49
	Sausser-Hall	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48
	Hamburger	17	Hamburger	17	Delaquis	50	Kaden	17	Hamburger	17		
10 à 11	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Milhaud	30
	Martin-Achard	45	Sausser-Hall	48	Sausser-Hall	48	Naville	I.M.L.	Logoz	48	Kaden	49
	Sausser-Hall	48	de Claparède	17	de Claparède	17	Sausser-Hall	48	de Claparède	17	Carry	48
	de Claparède	17					de Claparède	17			de Claparède	17
11 à 12	Logoz	48	Battelli	49	Battelli	49	Battelli	49	Battelli	49	Milhaud	30
	de Claparède	17	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Carry	17
			de Claparède	17	de Claparède	17					Battelli	48
14 à 15	Bourquin	49	Bourquin	49	Bourquin	49			Richard	S.C. 1		
					Carry	48			Hamburger	17		
15 à 16	Bourquin	49	Boissier	50	Carry	17	Kaden	49	Richard	S.C. 1		
	Sausser-Hall	50	Kaden	48	Hamburger	48			Hamburger	17		
16 à 17			Boissier	50	Hamburger	49			Schreiber	50		
			Kaden	48	<i>Berenstein</i>	46						
			<i>Grodensky</i>	49								
17 à 18	<i>Capitaine</i>	17	<i>Grodensky</i>	49	Rappard	30	Milhaud	30	Schreiber	50		
			<i>Haymann</i>	48								
18 à 19			<i>Grodensky</i>	49			Milhaud	30	Milhaud	30		
							<i>Archinard</i>	49				

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres. 6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. ;
mardi, à 18 heures. Aula Ec. Méd.

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie, le lundi et le vendredi, à 16 h. $\frac{1}{4}$.
[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales. Ec. Médecine.
Tous les jours.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : organes et appareils. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 30. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]

Stomatologie normale. 2 h.
Jeudi, de 7 h. 30 à 9 h. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.
Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.
[S'adresser au professeur].

Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.
[A lieu au semestre d'hiver.]

Laboratoire pour recherches spéciales. Ec. Méd.
Tous les jours, sauf le jeudi.

M. le Dr Frédéric Battelli , prof. ord.	
<i>Physiologie.</i> — Fonctions de relation.	6 h.
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire de chimie physiologique.</i>	6 h.
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire de physiologie.</i>	
[A lieu au semestre d'hiver.]	
<i>Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.</i>	
Jeudi, à 16 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le Dr Max Askanazy , prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 à 8 h. ³ / ₄ .	Inst. path. ¹
<i>Pathologie générale des tumeurs.</i>	1 h.
Samedi, de 9 à 10 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi, de 14 à 16 heures, et vendredi, de 11 à 12 h. ¹ / ₂ .	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> Tous les jours.	Inst. path.
M. le Dr Maurice Roch , prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	6 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. 50 à 10 h. 50.	Hôp. cant. ²
<i>Médecine propédeutique</i> (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire).	1 h.
Vendredi, de 9 à 9 h. 45.	Hôp. cant.
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	6 h.
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	
(Jours et heures à fixer).	
M. le Dr Albert Jentzer , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15.	Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.
² Hôpital cantonal.

<i>Chirurgie propédeutique.</i>	
(A lieu au semestre d'hiver).	
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
<i>Travaux pratiques.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
<i>Travaux de laboratoire.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
M. le Dr René Kœnig , prof. ord.	
<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 heures à 7 h. ³ / ₄ .	Maternité.
<i>Cours propédeutique de gynécologie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Maternité.
<i>Laboratoire.</i> (Tous les jours).	Maternité.
M. le Dr Pierre Gautier , prof. ord.	
<i>Clinique infantile.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Clin. infant. ⁴
M. le Dr Adolphe Franceschetti , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Mardi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.	Clin. ophtalm. ²
<i>Cours d'ophtalmoscopie pour débutants.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Clin. ophtalm.
<i>Cours d'ophtalmoscopie pour candidats aux examens.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Clin. ophtalm.
M. le Dr Charles Ladame , prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile de Bel-Air ³ .
M. le Dr Charles Du Bois , prof. ord.	
<i>Clinique dermato-vénérologique.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 9 h. 45.	Hôp. cant.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Edouard Frommel**, prof. extr.
Pharmacodynamie. 3 h.
 Lundi et mercredi, à 16 h. ; mardi, à 15 heures. Ec. Méd.
Matière médicale. — Exercices de prescription et de
 dispensation des médicaments. 4 h.
 Vendredi, à 16 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.
Clinique thérapeutique. 1 h.
 Mardi, de 9 heures à 9 h. 45. Hôp. cant.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage de policlinique médicale.
 Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 h. Policlinique.
- M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie opératoire. 6 h.
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd.
Stage de policlinique chirurgicale.
 Tous les jours, de 17 à 18 h. (sauf le jeudi). Policlinique.
- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Exercices pratiques d'opérations obstétricales
 (2^{me} partie). 2 h.
 Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité (Amphith.)
Diagnostic gynécologique et obstétrical, avec exercices. 2 h.
 Mardi, à 16 h. et vendredi, à 15 h. Policl. obst. et gyn., s. 26¹.
 Pour les participants à ce cours : sutures de
 déchirures périnéales (sur convocation). 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Laboratoire du Professeur.
Consultations de la Policlinique gynécologique et
obstétricale.
 Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.
 Tous les jours, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.

¹ Maternité.

- M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.
Clinique et policlinique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 Lundi à 18 heures ; vendredi, Policl. oto-rhino-laryngologique¹
 à 17 heures. ou Hôpital Cant.
- M. le Dr **François Naville**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations
 pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et
 expertises par les élèves ; démonstrations de
 laboratoire selon matériel et sur convocation.
Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].
- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.
 (2^{me} partie). 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **René Gilbert**, prof. ord.
Radiologie générale. — Applications au diagnostic et
 aux traitements (avec démonstrations). 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.]
Stage de radiologie clinique pour médecins, ou pour
 étudiants ayant terminé leur scolarité (nombre
 limité).
 Tous les jours. S'adresser au professeur.
 Institut central de Radiologie.
- M. le Dr **Pierre M. Besse**, prof. ord.
Diététique. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
Physiothérapie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
Hydrologie-climatologie médicale. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

² Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr Théodore Reh , prof. extr.	
<i>Hygiène.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Inst. d'hyg.
<i>Exercices pratiques d'hygiène</i> (complément du cours).	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Inst. d'hyg.
<i>Visites d'instituts, de fabriques et d'usines.</i> (Annoncées en cours de semestre).	
<i>Bactériologie.</i>	2 h.
(A lieu au semestre d'hiver).	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> (S'adresser au professeur).	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.	
M. le Dr Léon Babaïantz , privat-docent de radiologie médicale.	
<i>Exploration radiologique crânienne et intracrânienne.</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	Institut Central de Radiologie, Hôp. Cant.
M. le Dr Edmond Barbey , privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.	
<i>Cours de diagnostics oto-rhino-laryngologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Pol. oto-rhino-laryngologique ¹ .
M. le Dr Nicolas Betchov , privat-docent de médecine interne.	
<i>La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Fernand Chatillon , privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.	
<i>Cours d'obstétrique et de gynécologie</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	Maternité.
M. le Dr Isaac Daïnow , privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.	
<i>Acquisitions récentes de la thérapeutique dermato-vénérologique.</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	Clinique Dermatologique, Hop. Cant.
MM. les Drs Albert Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer , privat-docents de médecine interne.	
<i>Maladies des vaisseaux, splénomégalie, diabète.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Amph. Clin. méd.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

M. le Dr Alexandre Epstein , privat-docent de médecine interne.	
<i>Thérapeutique des principales affections non-tuberculeuses des poumons.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Hôp. Cant.
M. le Dr Henri Flournoy , privat-docent de psychopathologie.	
<i>Psychopathologie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Université.
M. le Dr Roger Fischer ,	
<i>Chapitres choisis d'immunité et de physico-chimie.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Inst. path.
M. le Dr Ernest Friedheim , privat-docent d'anatomie pathologique.	
<i>Pathologie des maladies à virus.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Inst. path.
M. le Dr Maurice Gilbert , privat-docent de médecine interne.	
[A lieu au semestre d'hiver.]	
M. le Dr Jean Golay , privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.	
<i>Les maladies vénériennes.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	Clin. dermatol. Hôp. Cant.
M. le Dr Ernest-R. Held , privat-docent de gynécologie et d'obstétrique.	
<i>Répertoire de gynécologie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Maternité.
M. le Dr Morduch Ickowicz , privat-docent d'histologie.	
<i>Les pigmentations animales.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr Eric Martin , privat-docent de médecine interne.	
(Voir A. Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer.)	
M. le Dr Gustave Moppert , privat-docent de chirurgie.	
<i>Chirurgie militaire.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M. le Dr Ferdinand Morel , privat-docent de psychiatrie.	
<i>Psychiatrie.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Poli-clinique.
M. le Dr G. de Morsier , privat-docent de neurologie et de psychiatrie.	
<i>Clinique neurologique et neuropathologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Clin. méd. Hôp. cant.

- M. le Dr **Jean-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
(Voir A. Du Bois, E. Martin, J.-J. Mozer.)
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.
Traumatologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chir. Hôp. cant.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de chimie biologique.
Technique et interprétation des examens de laboratoire. 1 h.
Samedi, à 9 heures. Université, s. 17.
- M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Pathologie du système osseux et des articulations. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Inst. Path.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
[A lieu au semestre d'hiver].
- M. le Dr **Raymond Sarasin**, privat-docent de radiologie.
La thérapeutique par les radiations. 1 h.
Samedi, à 10 heures. Amph. Méd. Hôp. cant.
- M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de sémiologie médicale. 1 h.
Vendredi, à 15 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.
Etude des formes de début et des formes d'état de la tuberculose pulmonaire. Eléments d'interprétation du cliché radiographique. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Clin. méd. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Robert Sulzer**, privat-docent de physiologie.
Physiologie de l'exercice physique. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Karl-M. Walthard**, privat-docent de physiothérapie.
Thermo-hydro et kinésithérapie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Institut de Physiothérapie, Hôp. Cant.

- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène de l'enfance. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Chirurgie infantile et orthopédie. 1 h.
Mardi, à 11 heures. Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie spéciale. — Aliénés criminels. Les demi-fous et leur responsabilité. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime collectif. La criminalité juvénile. Peine de mort. (Une visite au pénitencier aura lieu en juin). 1 h.
Lundi, à 15 heures. Univ., s 48.
- M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
Vendredi, à 10 heures. Auditoire de la Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Grades, certificats.

Examens fédéraux pour les médecins.

La Faculté de Médecine prépare aux examens des grades de bachelier ès sciences médicales, de docteur en médecine et de docteur en médecine dentaire, ainsi qu'aux examens du certificat d'études médicales. Elle prépare également aux examens fédéraux pour les médecins.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L.	Ladame A.A. Reh I.H.	Askanazy (t.p.) I.P.	Naville I.M.L.	
15 à 16	Askanazy (t.p.) I.P. <i>Mitkovitch</i> 48	Bujard (t.p.) E.M. Besse H.C. Frommel E.M.	Ladame A.A. Reh I.H.	Askanazy (t.p.) I.P.	de Seigneux Mat. <i>Sciclounoff</i> H.C.	
16 à 17	<i>Betchov</i> H.C. Gautier Cl. inf. Frommel E.M.	Battelli E.M. Besse H.C. Julliard H.C. de Seigneux Mat.	Frommel E.M. Besse H.C. <i>Golay</i> H.C.	Battelli (t.p.) E.M. <i>Dainow</i> H.C. <i>Stephani</i> Cl. m. <i>Babaïantz</i> H.C.	Gautier Cl. inf. Frommel (t.p.) E.M.	
17 à 18	Weber E.M. Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. <i>Epstein</i> H.C.	Battelli E.M. Veyrassat E.M. Reh (t.p.) I.H. <i>Morel</i> P.	Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. <i>Barbey</i> P. Oto. <i>Ickowicz</i> E.M.		Chéridjian P. Oto. <i>de Morsier</i> Cl. m.	
18 à 19	Weber E.M. Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto.	Weber E.M. Veyrassat E.M. Bickel P. Reh (t.p.) I.H.	Veyrassat E.M. <i>Aubert</i> Mat.		Bickel P.	<i>Audeoud</i> P.

E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 Mat. = Maternité.
 I.H. = Institut d'Hygiène.
 A.A. = Asile des Aliénés.
 I.R. = Institut de radiologie. (H.C.)

H.G. = Hôpital Gourgas.
 Cl. m. = Clinique médicale.
 Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
 P. = Policlinique.
 P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.
 I.M.L. = Institut méd. légale.
 Cl. Inf. = Clinique infantile.
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7.30 7 à 7.45 7.15 à 8.-	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard (7.30-9) Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	de Seigneux Mat.	
8.15 à 9.-	Weber	Aula E.M.	Weber <i>Chatillon</i>	Aula E.M. M.	Weber	Aula E.M.			Weber	Aula E.M.	Weber	Aula E.M.
8 à 8.45	Askanazy	I.P.	Franceschetti	Cl. Oph.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	de Seigneux Mat.	
9 à 9.45	Du Bois	H.C.	Bickel	H.C.	Du Bois	H.C.	Du Bois <i>Fischer</i>	H.C. I.P.	Roch	H.C.	Askanazy 9.15-10 I.P.	
9 à 11.- 9 à 12.-		E.M.	Battelli (t.p.)	E.M.	Bujard (t.p.)	E.M.	Battelli (t.p.)	E.M.	Franceschetti Bujard (t.p.)	Cl. Oph. E.M.	Bujard (t.p.) E.M.	
9.45 à 10 9.50 à 10.50 10.45	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch <i>Waegeli</i>	H.C. Mat.	<i>Piotrowski</i> U. 17	
11.15 à 12 11 à 12.15	Battelli Jentzer	E.M. H.C.	<i>Martin Du Pan</i> Jentzer	H.G. H.C.	Battelli Jentzer	E.M. H.C.	Jentzer	H.C.	Battelli Askanazy 11-12.30	E.M. I.P.	Battelli E.M. Veyrassat P.	

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

M. le D^r **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire. Dentisterie opératoire. Obturation.

Aurification. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le D^r **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique stomatologique et dentaire. 12 h.

Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Pathologie, thérapeutique, prophylaxie bucco-dentaires. 1 h.

Jeudi, de 7 à 8 heures. Inst. dent.

Prothèse maxillo-faciale. 1 h.

Mardi, de 7 à 8 heures. Inst. dent.

M. le D^r **François Ackermann**, professeur à l'Institut dentaire.

Prothèse générale avec démonstrations. 6 h.

Lundi, mercredi et samedi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Cours théorique. — Des matériaux et métaux utilisés
en prothèse complète et partielle. Structure.

Composition. Technique. 1 h.

Samedi, à 10 heures. Inst. dent.

Travaux et recherches spéciales.

S'adresser au professeur.

M. le D^r **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 5 h.

Clinique.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, de 17 à
18 heures. Inst. dent.

Cours théorique. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. Ernest Comte, prof. extr. à l'Institut dentaire.
Orthodontie. 1 h.
 Mardi, à 9 heures. Inst. dent.
Clinique d'orthodontie. 2 h.
 Jeudi, de 10 à 12 heures. Inst. dent.
Cours sur modèles.
 [A lieu au semestre d'hiver].

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord. à l'Université.
Stomatologie normale. 2 h.
 Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ecole de Médecine

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord. à l'Université.
Pathologie générale des tumeurs. 1 h.
 Samedi, de 9 à 10 heures. Inst. pathol.
Exercices pratiques d'histologie pathologique des dents. 2 h.
 Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. pathol.
 (avec la collaboration de M. le Dr **E. Ruthisauser**, privat-docent).
Anatomie pathologique de la cavité buccale.
 [A lieu au semestre d'hiver].

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr. à l'Université.
Chirurgie générale. 1 h.
 Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.
Bactériologie pour dentistes. — Cours théorique. 1 h.
 Vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Exercices pratiques. 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. Frommel, prof. extr. à l'Université.
Pharmacologie pour médecins dentistes. 1 h.
 Mardi, à 11 heures. Inst. dent.

M. le Dr René Gilbert, prof. ord. à l'Université.
Radiologie dentaire. 1 h.
 Mercredi, à 11 heures. Inst. centr. de radiol.

Le laboratoire de prothèse est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ; le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ; le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Pour le laboratoire de recherches et le service de radiographie, s'adresser aux professeurs.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. Arthur-Jean Held, Dr méd. dent.
Affections paradentaires (étiologie, pathogénie). 1 h.
 Samedi, à 7 h. 15. Inst. dent.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 57).

Grades. Examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

L'Institut dentaire prépare aux examens du grade de licencié en médecine dentaire. Il prépare également aux examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

I.R. = Institut central de Radiologie, Hôp. cant.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8 7.30 à 9		Guillermin		Guillermin Bujard E.M.		<i>Held</i>
8 à 9	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann Julliard (t. p.)
9 à 10	Guillermin Ackermann	Guillermin Comte	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann Askanazy I.P. Julliard (t. p.)
10 à 11			Julliard	Comte		Ackermann
11 à 12		Fromel	Gilbert I.R.	Comte	Julliard	
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Auguste LEMAITRE, Doyen.

	Salle
M. J. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise au XVI^e siècle.</i> — La Réformation.	2 h.
Lundi, à 10 heures et à 11 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B. P. ¹
M. Henri D'Espine , prof. extr.	
<i>Théologie pastorale.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique.</i> (1 ^{re} année).	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
M. Auguste Lemaître , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — La doctrine chrétienne de Dieu.	3 h.
Mardi et mercredi, à 9 h.; samedi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire des doctrines.</i> — Saint Augustin.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Patristique latine.</i> — Lettres de Saint Jérôme.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
M. Georges Nagel , prof. ord.	
<i>Grammaire hébraïque.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël et de sa religion.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.

¹ Bibliothèque publique et universitaire

	Salle
<i>Lecture cursive de l'Ancien Testament</i> (2 ^e et 3 ^e années) 1 h.	29.
Mardi, à 8 heures.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament</i> : Les proverbes. 2 h.	28.
Lundi à 8 et à 9 heures.	
<i>La Religion d'Israël</i> : Les Macchabées. 2 h.	28.
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	
 M. Georges Berguer , prof. ord.	
<i>Histoire des Religions</i> . La religion des Grecs. 2 h.	28.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 11 heures.	
<i>Histoire des Religions</i> . Prolégomènes : les mythes, le sacrifice, etc. 1 h.	29.
Lundi, à 11 heures.	
<i>Psychologie religieuse anormale</i> : mouvements de foules et épidémiques, réveils religieux, etc. 1 h.	28.
Mercredi, à 10 heures.	
 M. Franz Leenhardt , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament</i> . La pensée religieuse et morale de l'apôtre Paul. 2 h.	28.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	
<i>Interprétation de textes</i> . Textes relatifs à l'eschatologie et à l'apocalyptique. 2 h.	28.
Samedi, à 9 et à 10 heures.	
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament</i> . (2 ^{me} année). 1 h.	29.
Mercredi, à 17 heures.	
<i>Histoire et principes de l'exégèse biblique</i> (1 ^{re} année). 1 h.	29.
Mercredi, à 8 heures.	
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament et de Pères Grecs</i> . 1 h.	28.
Vendredi, à 11 heures.	
<i>Grec élémentaire</i> . 2 h.	29.
(Jours et heures à fixer).	
<i>Séminaire de Nouveau Testament</i> . 1 h.	
Tous les 15 jours 2 h. (jours et heures à fixer).	
 M. Jaques Courvoisier , chargé de cours.	
<i>Jean-Alphonse Turrettini et son temps</i> . 1 h.	28.
Mercredi, à 8 heures.	

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté autonome de théologie protestante :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Théologie prépare aux examens des grades de bachelier en théologie, de bachelier ès sciences religieuses, de licencié en théologie et de docteur en théologie.

Au nom de l'Université :

Le Recteur,

William E. RAPPARD.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jèudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Nagel	28	Nagel	29	Courvoisier Leenhard	28 29			D'Espine	28	Lemaitre	28
9 à 10	Nagel	28	Lemaitre	28	Nagel Lemaitre	29 28			Nagel	28	Leenhardt	28
10 à 11	Choisy Nagel	28 29	Berguer Choisy	28 29	Berguer Lemaitre	28 29			Nagel	28	Leenhardt	28
11 à 12	Choisy Berguer	28 29	D'Espine Lemaitre	28 29	Berguer D'Espine	28 29			Leenhardt Choisy	28 29	Choisy	B.P.
14 à 15	Leenhardt	28										
15 à 16	Leenhardt	28										
16 à 17												
17 à 18					Nagel Leenhardt	28 29						
18 à 19					Lemaitre	28						

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 31 janvier 1938.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,

Adrien LACHENAL.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

Ancienne villa Barton, 132, rue de Lausanne, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique.

Préparation aux examens du diplôme de l'Institut, de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat ès sciences politiques.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières¹, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 132, rue de Lausanne, Genève.

Professeurs :

MM. Paul MANTOUX, William-E. RAPPARD, Maurice BOURQUIN, Guglielmo FERRERO, Hans KELSEN, Ludwig MISES, Pitman B. POTTER, Wilhelm RÖPKE, Hans WEHBERG, John B. WHITTON.

Chargé d'un enseignement : M. Paul GUGGENHEIM.

Professeur-adjoint : M. M.-A. HEILPERIN.

Secrétaire général : M. André MUSSARD.

Prière de demander à l'Institut universitaire le programme du semestre d'été 1938.

¹ Les étudiants réguliers de l'Université payent pour chaque cours 6 Fr. par heure et par semestre.

PRIX UNIVERSITAIRES

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet: *La théorie générale de l'involution d'après M. André Lalande.*

Le prix sera décerné en juin 1939.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet: *La notion de « partis politiques » est-elle applicable à l'histoire d'Athènes du VI^e au IV^e siècle ?*

Le prix sera décerné en juin 1939.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet: *De l'idée de finalité en philosophie morale.*

Le prix sera décerné en juin 1940.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1939 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève au XVIII^{me} siècle.

[Les concurrents prendront comme point de départ l'année 1701. Selon leur appréciation du sujet, ils peuvent traiter toute l'époque proposée ou seulement une période].

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix D^r Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1942, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection légale du travail industriel de l'enfance, en Suisse, antérieurement à 1874.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1942.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de huit cents francs destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Jean-Louis Claparède

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de douze cents francs destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur l'éducation pour la paix, la paix par l'école, la coopération internationale et ses bases psychologiques, le développement de l'esprit international et de la morale internationale, la réforme des manuels d'histoire dans le sens de la vérité objective, l'impartialité et la solidarité entre les peuples.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et les gradués de l'Université de Genève.

b) les élèves et anciens élèves de l'Institut des sciences de l'éducation (Institut J.-J. Rousseau).

c) les citoyens genevois.

d) les Confédérés habitant Genève, à condition qu'ils soient âgés de moins de 35 ans au moment de la clôture du concours.

2. — Les mémoires devront être rédigés en français et remis en cinq exemplaires. Ils devront être inédits ; toutefois, les thèses de doctorat publiées au cours des deux ans qui auront précédé la date de clôture du concours, pourront être retenues par le jury à condition qu'elles aient une valeur spéciale.

3. — Les auteurs conserveront la propriété de leur œuvre dont un exemplaire sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1939, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 30 juin 1938.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond inté-

rêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1938.

Fonds Krishnavarma

ART. 1^{er}. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1^{er} peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1939, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1939, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là. Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, travaux de sociologie ayant une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs,

ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds de Bourse Jean-Louis Claparède

La Bourse Jean-Louis Claparède est destinée à aider des élèves peu fortunés de l'Institut des Sciences de l'éducation.

Les demandes doivent être adressées au Recteur de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral en général*.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1939, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1939, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

Le rôle de la faute dans le calcul des dommages-intérêts en matière de responsabilité objective. (Etude de doctrine et de jurisprudence).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1939.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1939 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté:

Les greffes de la cornée.

La chirurgie des diabétiques.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être

remis avant le 1^{er} janvier 1939, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1939. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1939 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Munier

La Faculté décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La notion d'autorité dans le Nouveau Testament.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1939. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1939, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen le 1^{er} mai au plus tard.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX MUNIER ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1940.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.
44. Jean-Louis CLAPARÈDE (1937), pour prix décerné par l'Université et bourse.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire aux cours d'une autre Faculté.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

I. — Un droit d'immatriculation de Fr. 20.— à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de matu-

rité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'École supérieure de Commerce de Genève et de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20.— : a) les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse; b) les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère; c) les porteurs d'un certificat de maturité suisse; d) les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses; e) les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20.—. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Les *cours* sur la base de Fr. 6.— par heure, par semaine et par semestre; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120.— ($6 \times 20 = 120$) pour le semestre.

III. — Les *laboratoires et travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

IV. — Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2.— de l'Association générale des étudiants.

V. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2.—, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

VI. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les *cours* sur la base de Fr. 10.— par heure, par semaine et par semestre; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50.— ($10 \times 5 = 50$) pour le semestre.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2.— par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

Livrets d'étudiant et d'auditeur

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

Exemptions

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.



COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.



Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.



COMITÉ GENEVOIS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'ÉTUDIANTS ET D'ÉCOLIERS (Jeunes gens et jeunes filles)

M. W. Haessig, chemin de Grange Canal, 11 (pays de langue allemande).

M. A. Birmelé, route de Malagnou, 16 (pays de langue anglaise).



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entraide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ

(Fondée en 1921)

L'Association a pour but :

- 1° de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens étudiants de l'Université de Genève ;
- 2° d'entretenir au profit des intérêts supérieurs de l'Université, des relations plus étroites entre celle-ci et ses anciens étudiants ;
- 3° de favoriser le travail et les publications des étudiants.

Les moyens d'action de l'Association sont :

- a) des réunions amicales ;
- b) des publications ;
- c) un bureau de patronage des étudiants ;
- d) un fonds spécial qui permette d'aider dans leurs travaux les étudiants désignés par les autorités universitaires ;
- e) toute autre création ou fondation qui réponde au but de l'Association.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Université.



CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites

fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES
ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Programme du semestre d'hiver 1937-38 :

Culture physique. — Ski. — Escrime. — Equitation. — Basket-Ball. — Cross-Country. — Jiu-Jitsu. — Boxe.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

Inscriptions :

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

Finances :

Cotisation unique Fr. 10.—.

Supplément : Fr. 35.— pour l'équitation, payables en s'inscrivant (Huissier).

Secrétariat des Sports :

Réception salle 50, 1^{er} étage de l'Université, les lundis et mercredis, de 11 h. à 11 h. 30.

Tableau :

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

Commission sportive universitaire :

Messieurs les professeurs William-E. Rappard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Koenig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'Etat, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

FOYER DES ETUDIANTES

20, Avenue Henri-Dunant

et

MAISON INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

Rue Daniel-Colladon, 2

CLUB - CONFÉRENCES - CERCLE D'ÉTUDES

CHAMBRES ET PENSION.

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h. 1/2 à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants

doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jéine Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), ouverts l'été. S'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.



ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices,
Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.
Askanazy, Max, rue Emile-Yung, 6.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
Bally, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.
Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.
Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.
Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Bonnard, Georges, Faux-Blanc, Pully-Lausanne.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.
Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.
Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, Florissant, 21.
Burky, Charles, avenue Peschier, 30.
Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschet, 1.
Cherbuliez, Emile, chemin Rieu, 12.
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., rue du Manège, 1.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Delaquis, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 5.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
D'Espine, Henri, avenue de Combes, 2.
Du Bois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
Franceschetti, Adolphe, av. Miremont, 3.
François, Alexis, Bois Nancy, ch. de Conches.
Frommel, Edouard, rue du Rhône, 2.
Gaillard, John, rue G.-Leschet, 11, de Candolle 20
Gautier, Pierre, route de Florissant, 12.
Gilbert, René, place Claparède, 3.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.

- MM. Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.
 Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.
 Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Grange-Canal.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.
 Keller, Adolf, avenue de la Grenade, 1.
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Leenhardt, Franz, Av. Arpillières, 3.
 Lemaitre, Auguste, chemin des Ronzades, 4, Acacias.
 Lendner, Alfred, rue Töpffer, 11 bis.
 Liebeskind, W.-Amédée, « La Grabelle » Cognay.
 Logoz, Paul, rue Sénébier, 14.
 Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.
 Martin, Paul-E., Contamines, 15.
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitry, rue Michel-Chauvet, 4.
 Muret, Ernest, avenue Léon-Gaud, 5.
 Nagel, Georges, avenue Jules-Crosnier, 14.
 Naville, François, avenue de Champel, 16.
 Oltramare, André, rue Carteret, 36.
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Rappard, William E., Valavran, près Genève.
 Raymond, Marcel, chemin Bizot, 4.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.
 de Rham, Georges, Lausanne, av. Bergières, 7.
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, rue de Contamines, 11.
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
 Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
 Secheyaye, Albert, rue de l'Université, 5.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
 Stueckelberg, Ernest-C.-G., ~~Avenue Bertrand, 8~~ *Florissant 98*
 Terrier, Claudius, « Gaimont » Petit-Lancy.
 Thudichum, Georges, av. Léon-Gaud, 12.
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weigle, Jean, Grand-Mézel, 4.
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue de l'Athénée, 13.
 Boissier, Léopold, rue des Granges, 6.
 Chaix, André, rue des Délices, 17.
 Courvoisier, Jaques, route de Frontenex, 51.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Hamburger, Louis, ~~Le Jone, Grand-Saconnex.~~ *Adhémar Fabri 6*
 Junod, Henri-Philippe, route Florissant, 159.
 Karcevski, Serge, rue St-Victor, 2.
 Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.
 Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.
 de Ziegler, Henri, Cours des Bastions, 13.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Ackermann, François, rue du Rhône, 33.
 Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, Quai de l'Île, 15.
 Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Archinard, André, chemin de l'Escalade, 1.
 Atzenwiler, Albert, route de Chêne, 53.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 4.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babaïantz, Léon, avenue Peschier, 8.
 Baehni, Charles, Malagnou, 2.
 Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Baudouin, Charles, Saconnex d'Arve.
 Becherer, Alfred, rue de Lausanne, 59.
 Benrubi, Isaac, rue St-Léger, 8.
 Berenstein, Alexandre, avenue Miremont, 29 bis.
 Belchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Birmelé, Alexandre, route de Malagnou, 16.
 Bonnet, Joseph, avenue Ernest-Pictet, 5.
 Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.
 Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.
 Castiglione, Tommaso-Riccardo, route de Frontenex, 56.
 Chatillon, Fernand, boul. Helvétique, 15.
 Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.
 Cros, Edouard, rue Chaillet, 7, Fribourg.
 Cuendet, Georges, avenue de Miremont, 18.
 Dainow, Isaac, 6, Place Cornavin.
 Dérobert, Eugène, rue St-Victor, 8.
 M^{lle} Dorosz, Jadwiga, ~~rue du Puits-St-Pierre, 2.~~ *R^e Pont Plainpalais*
 MM. Dottrens, Robert, Troinex.
 Du Bois, Albert, boulevard Helvétique, 4.

- M. Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.
M^{lle} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Epstein, Alexandre, boul. des Philosophes, 23.
Fischer, Roger, Avenue de Champel, 15.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.
Friedheim, Ernest, avenue Miremont, 35 a.
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
Gilbert, Maurice, rue Tœpffer, 21.
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.
Grodensky, Michel, avenue de Miremont, 21 A.
Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Haymann, Erwin, rue des Moulins, 1.
Heinis, Hugo, rue de la Canonnière, 11.
Held, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.
Held, Ernest R., rue Bellot, 7.
Ickowicz, Morduch, chemin Dumas, 3.
Lagotala, Henri, rue Ecole-de-Médecine, 16.
Langenbach, Edmond, rue Michel-Chauvet, 2.
Ledermann, Laszló, chemin Krieg, 16.
Lévy, Fernand, St-Jean, 90.
Lombard, Augustin, rue de Baumont, 9.
M^{lle} Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
MM. Lugin, Jean-Philippe, route de Frontenex, 57.
Luthi, Robert, avenue Potter, Pinchat.
Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.
Martin, Eric, rue de l'Athénée, 12.
Meili, Richard, ch. des Coudriers, 37a, Petit-Saconnex.
Minod, Marcel, chemin sur Rang, Pinchat.
Milkovitch, Rista, rue de Beaumont, 9.
Moppert, Gustave, rue Candolle, 16.
Morel, Ferdinand, chemin de Grange-Falquet, 26.
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Mozer, Jean-Jacques, boul. des Philosophes, 26.
Oltamare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
di Palma-Castiglione, G. E., Avenue Miremont, 29.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.
Rast, Edmond, ch. Malombré, 14.
Robinet de Cléry, Adrien, rue Sturm, 20.
Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.
Roulet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnuier, 1.
Salvadori, Max, rue de Lausanne, 121.
Sarasin, Raymond, rue Emile-Yung, 1.
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.
Sciounoff, François, chemin Sautter, 23.
M^{lle} Sommer, Louise, Genève.

- MM. Stephani, Jacques, Montana (Valais).
Sulzer, Robert, chemin des Cottages, 28 bis.
Susz, Bernard, La Rippaz, Cologny.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
de Tschärner, Horst, 15, avenue de la Garance.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Walthard, Karl-M., chemin Krieg, 16.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12.
M^{lle} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant, 11.
M. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.

Secrétaire de l'Université :

M. Blanc, Hermann, lic. ès sc. comm., Grand-Lancy.

Caissier-comptable de l'Université :

Michaud, Gustave, rue de la Servette, 34.

Commis :

- M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
M^{lle} Copponex, Hélène, Bernex.
M^{me} Weigle, Marguerite, rue Liotard, 32.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, La Rippaz, Cologny.

Huissier-concierge :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

- | | |
|--|---|
| M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie. | M. Chauffat, Pierre, Polyclinique. |
| M ^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Burky Charles, Institut d'Hygiène. |
| M. X., Institut pathologique. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vallier, John, Observatoire. |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile. | |